



## Compte rendu Conseil d'école 2 – mardi 14 février

### Présents :

#### Ecole :

Mme Glanzberg Emeline

M. Maily Bertrand

#### Parents élus :

Mme Mouton Lise

Mme Hubert Angéline

#### Invités :

Mme Vieren Anaïs (ATSEM)

Mme Macadré Gaëlle (AESH)

#### Mairie :

M. Taquet Hervé (*1<sup>er</sup> adjoint en charge des affaires scolaires*)

### Excusés :

Mme l'Inspectrice de circonscription  
Alès 2, Mme Kaysen

M. le Maire, Charpentier Jean-Pierre

Mme Désio Karine (AESH)

Mme Castelletti Alexandra (parent  
délégué)

Mme Alessi Lucile (parent délégué)

Mme Mondet Margaux (enseignante)

2 délégués de classe des grands : Mily,  
Léna

1 éco délégué : Chloé

## Ordre du jour :

RAPPEL règlement intérieur du conseil

- 1- Prévision effectif rentrée 2023
  - 2- Rappel sur le temps d'accueil portail et respect des horaires
  - 3- Passation des évaluations nationales CP et LSU
  - 4- Point sur le budget 2023/2024 en prévision des commandes scolaires
  - 5- Organisation de la fête de l'école
  - 6- Suivi des travaux
  - 7- Projet Phare
  - 8- Proposition sortie scolaire et actions en soutien de la société du sou (photo de classe, dessin d'école et vente de calendrier)
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 17h.

Approbation du compte rendu du dernier conseil du jeudi 8 novembre 2023 → pas de remarque → APPROUVÉ à l'unanimité

## **RAPPEL :**

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre : 3 conseils dans l'année.

**3<sup>ème</sup> conseil d'école : jeudi 15 juin, 17h**

<https://eduscol.education.fr/2266/le-conseil-d-ecole-et-les-autres-instances-de-ecole>

**Le conseil est une instance qui permet de s'exprimer et faire avancer la vie de l'école.** Le conseil d'école peut être amené à se prononcer sur les principales questions de vie scolaire (article L. 411-1 du code de l'éducation). Il donne son avis non seulement sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement. Le conseil d'école donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.

[Article D. 411-2 du code de l'éducation](#)

Le conseil d'école, sur **proposition** du directeur de l'école :

- 1° Vote le règlement intérieur de l'école;
- 2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;
- 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:
  - a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
  - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
  - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
  - d) Les activités périscolaires;
  - e) La restauration scolaire;
  - f) L'hygiène scolaire;
  - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement
  - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;
- 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école.

**Madame la directrice rappelle que les parents d'élèves ont 8 jours avant la tenue du conseil pour communiquer des questions diverses à annexer à l'ordre du jour transmis le 27 janvier dernier.**

Elle félicite les parents délégués d'avoir envoyé un courrier aux familles pour recueillir les remarques mais est surprise de n'avoir reçu aucune remontée depuis, malgré les courriers des familles sous plis confidentiels qu'elle a relayés aux parents délégués via le cahier de liaison.

**Elle précise qu'aucune question traitant des temps périscolaires ne sera donc abordée en fin de conseil, en l'absence de Monsieur le Maire, qui est excusé car participant au même moment à un conseil communautaire à la communauté de Communes Cèze Cévennes.** Elle remercie les parents délégués de se rapprocher de la mairie dans les prochains jours pour faire remonter les éventuels informations/remarques concernant la garderie/bus/cantine.

## Objet : réunion du conseil d'école

Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du conseil d'école du mardi 14 février à 17h00.

### Ordre du jour :

- Prévision effectif rentrée 2023
- Rappel sur le temps d'accueil portail et respect des horaires
- Passation des évaluations nationales CP et LSU
- Point sur le budget 2023/2024 en prévision des commandes scolaires
- Organisation de la fête de l'école
- Suivi des travaux
- Projet Phare
- Proposition sortie scolaire et actions en soutien de la société du sou (photo de classe, dessin d'école et vente de calendrier)
- Questions diverses

Me tenant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie de croire Messieurs, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice  
E. GLANZBERG

→ Je tenais à vous préciser que les questions diverses doivent être communiquées au directeur au moins 8 jours avant la date du conseil. En vous remerciant.

## 1- Prévision effectif rentrée 2023

<b>CYCLE I</b>	<b>15</b>
TPS	0
PS	4
MS	5
GS	6 (- 1 départ ?)
<b>CYCLE II</b>	<b>15</b>
CP	8 (dont 1 poursuite ?)
CE1	1
CE2	6
<b>CYCLE III</b>	<b>13</b>
CM1	6
CM2	7 (dont 1 poursuite ?)
<b>Total</b>	<b>43 (même effectif 2022/2023)</b>

## 2- Rappel sur le temps d'accueil portail et respect des horaires

Merci de respecter les horaires d'ouverture de portail en particulier le matin. Le portail est actuellement refermé tous les jours entre 8h35 et 8h45. Il doit être fermé à 8h30 (ouverture entre 8h20 et 8h30 SVP). Pour des raisons de sécurité et de continuité pédagogique, l'enseignant qui est portail doit pouvoir rejoindre sa classe le plus rapidement possible.

Respect également dans l'autre sens, les enseignants essaient de ne pas faire attendre les parents à midi ou à 16h.

### **3- Passation des évaluations nationales CP et LSU**

Remise des livrets scolaires uniques aux élèves du CP aux CM2 en décembre pour la classe des grands et en janvier pour les CP. En maternelle, chaque élève a eu une pochette contenant le livret de réussite (seules les compétences validées sont répertoriées) aux vacances de Noël.

L'année prochaine les dates de remise de LSU seront harmonisées entre les deux classes (2 fois dans l'année, un par semestre) et mieux coordonnées entre les enseignants en responsabilité de la même classe.

La deuxième phase des évaluations nationales de CP s'est bien déroulé. Un élève est en grande difficulté et une poursuite de scolarité (maintien) lui est proposé.

### **4- Point sur le budget 2023/2024 en prévision des commandes scolaires**

Mme la directrice demande à la mairie de connaître le budget 2023 pour les commandes scolaires afin de pouvoir faire les commandes en avance si possible et bénéficier de remises avantageuses. Mme Glanzberg n'anticipera pas ses commandes car comme chaque année, elle rappelle participer au mouvement, et il se peut qu'elle obtienne une nouvelle affectation. Dans ce cas, il est préférable de laisser à un futur enseignant le choix de ses outils et donc attendre le mois de juin/juillet.

Réponse de la mairie : comme chaque année la mairie alloue un budget de 55 euros par enfant.

### **5- Organisation de la fête de l'école et kermesse dissociée**

- Réservation de la salle des Oliviers effectuée pour le week-end du 30 juin. Réflexion pour décaler l'événement au samedi 1 juillet au soir ? pertinence ?? → Mme Glanzberg demande à la société du sou de faire un sondage auprès des familles et propose d'aider à sa diffusion.

Tombola organisée par l'APE à cette occasion et un repas plateau pizza, quiches et vente sur place.

Ménage fournit par la mairie, mais bien ranger la salle et passer grossièrement le balai.

Volonté de la société du sou d'organiser un repas, une soirée, un petit entracte ? Début du spectacle à 18h ou 18h30 selon entracte.

- **Kermesse décalée au samedi 15 avril** de 13h à 18h30 (FETE DU PRINTEMPS), organisée par la société du sou, pour ne pas alourdir la journée du spectacle des écoles. → prêt de jeux par l'école
- Les parents délégués demandent aux enseignants d'envoyer un message aux parents pour un retour concernant l'organisation de la kermesse.

La société du sou à demander la réservation pour la « Boite qui roule » (ludothèque itinérante de la communauté de communes) à l'occasion de cette journée du 15 avril.

La mairie propose de se rapprocher du comité des fêtes de St Brès pour aider à l'organisation de cette journée.

**Réalisation d'une affiche par les élèves dans l'école pour l'organisation de cette journée et renforcer le lien inter générationnel. Affichages dans la commune et sur le site internet de St Brès. Les élèves peuvent venir inviter les personnes âgées en faisant du porte à porte autour de l'école et leur proposant d'apporter un gâteau pour l'événement ou aider à tenir un stand.**

## **6- Suivi des travaux**

- Rabotage porte des toilettes de la cour
- Verrou sur un toilette de la cour redemandé par les grands (suffisamment en hauteur pour que les petits ne s'enferment pas)
- Fixation d'un casier sur une table GS
- Dysfonctionnement de la sonnette d'entrée régulièrement
- Demande des parents pour obtenir un distributeur de papier à l'extérieur pour s'essuyer les mains (pour éviter les gerçures en hiver et de s'essuyer les mains sur ses vêtements et se mouiller).
- Mme Mouton redemande si nous avons trouvé des solutions pour les pieds de chaises afin d'atténuer le bruit (ou des balles de tennis – à voir avec un club de tennis). Mme Glanzberg doit vérifier le stock à la cave car elle pense avoir des bouts de pieds en caoutchouc.
- Réparer l'assise d'une chaise de la classe des grands.
- Demande pour fibrer l'école : en attente, la mairie relance la société.
- La mairie rappelle qu'au cours de l'année 2023, la salle de sieste va être rénovée, inscrit au budget de la mairie → au niveau de l'évier.
- Rappel pour les prises électriques : ne pas surcharger les rallonges, source de départ d'incendie.
- Rappel : pour sécuriser la route départementale, installation de panneaux de signalisation aux abords de l'école. Premier trimestre 2023. Rappel de la mairie de bien se stationner proche de l'école, pas se garer de manière intempes-tive à cheval sur les trottoirs.

## **7- Projet Phare : projet de lutte contre les violences** et dispositif de prévention du harcèlement à l'école

Mme Glanzberg rappelle qu'elle avait présenté succinctement lors du 1er conseil le dispositif national pHARe qui veille à lutter contre le harcèlement à l'école.

Le dispositif national pHARe veille à lutter contre le harcèlement à l'école. L'école de Saint-Brès entre dès cette année dans ce dispositif.

Ce programme global de prévention du Harcèlement s'articule autour de 8 piliers :

- Mesurer le climat scolaire (attention quelques tensions répétées depuis l'an dernier avec l'arrivée de 9 nouveaux grands dans un groupe qui se suit depuis la maternelle – gestions de conflits/écoute bienveillante des élèves + mots/rdv avec les familles réguliers)
- Eduquer nos élèves pour prévenir les phénomènes de harcèlement (10h formation /an à partir du CP)

Nous avons manqué la journée nationale « Non Au Harcèlement » qui a eu lieu jeudi 10 novembre. Cependant, nous la reportons au printemps 2023. Cette journée sera l'occasion d'organiser divers ateliers au sein de l'école et donner lieu à une exposition/petit spectacle en fin de journée pour sensibiliser les parents d'élèves.

Par ailleurs, afin de développer les compétences psychosociales, 10 heures annuelles d'apprentissage consacrées à la prévention au harcèlement seront être mises en œuvre du CP au CM2.

Le mardi 7 février 2023, les élèves du cycle 3 ont participé au Safer Internet Day. Des ateliers de sensibilisation aux usages du numérique seront menés en classes sur le thème : « favoriser le vivre ensemble et prévenir le cyberharcèlement ».

<https://www.internetsanscrainte.fr/programmes/kits-safer-internet-day-2023>

SAFER INTERNET DAY : internet sans crainte (1h30 – le 7/02/23)



- Former une communauté protectrice (formation des enseignants en interne et fiches navettes pour guider les gestes professionnelles)

Une équipe « Bien-être » constituée du Directeur et d'un enseignant, M. Maily a été créée. Cette cellule sera immédiatement activée lorsqu'une information préoccupante lui remontera à travers différents canaux : alerte donnée par la famille de l'élève cible, plainte directe de l'élève « harcelé(e) », rapport d'élèves sentinelles, signaux scolaires (chute des résultats, mutisme...).

L'équipe Bien-être aura pour mission de traiter rapidement chaque situation avec pour priorité l'écoute et la protection de la victime.

M. Glanzberg précise que cette démarche de résolution est expérimentale et qu'il faudra à la fin de l'année scolaire évaluer son efficacité et apporter le cas échéant des réajustements.

Elle propose à monsieur le Maire de présenter ce dispositif aux agents de la mairie afin de gérer de façon cohérente les situations sur les temps scolaire et périscolaire.

- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

- Associer les parents

Les familles se doivent de connaître les processus de gestion des conflits à l'école mis en ligne sur EDUCARTABLE.

Les cas d'actes et de paroles irrespectueux sont répertoriés dans un classeur commun à l'équipe enseignante. Dans un premier temps, une lettre d'information du Directeur est adressée à la famille lorsque l'enfant a reçu deux avertissements. Au troisième, ce dernier vient expliquer son attitude devant le conseil de régulation des enseignants. L'équipe pédagogique décide alors à son encontre d'une sanction éducative. Le but étant de lui faire prendre conscience qu'il faut réfléchir à ses actes et à ses paroles.

- Mobiliser les instances démocratiques scolaires : le conseil des délégués... (mise en place par exemple de sentinelles du bien être à l'école...)

- Suivre l'impact des actions

→ VOIR PROTOCOLE PROJETE + affiche

(une affiche de sensibilisation sera réalisé par les élèves à partir de leurs dessins et petits textes prochainement)

## **8- Proposition sortie scolaire et actions en soutien de la société du sou**

Pour information :

Photo de classe décembre 2022: bénéfice ...

Vente du calendrier janvier 2023 : bénéfice 96€

Dessin d'école février 2023 : fin de la boutique le 16 février, bénéfice provisoire : 46€

Merci aux familles pour leurs participations financières (non obligatoire).

Projet des RONDS DANS L'EAU avec la maison Perséphone de Bessèges → réunion de travail avec 3 artistes le 27/01/23 + demi-journée de travail artistique en collaboration prévue le 26/05/23.

### **EN LIEN AVEC NOTRE PROJET ANNUEL SUR L'ENVIRONNEMENT :**

#### **5 actions majeures**

- 1- Réalisations de cyanotype et de monotype en aquarelles et éléments de ripisylve qui seront exposés à St Ambroix et Bessèges. (projet des ronds dans l'eau)



- 2- Participation au défi recyclage et rallye environnement de la communauté de communes.
- 3- Sorties mensuelles NATURE Y ES-TU ?
- 4- Idée de sortie de fin d'année : 9/12/16/22 ou 26 juin à Nîmes au musée d'histoires naturelles (2<sup>e</sup>/enfant pour l'atelier sur la faune de la garrigue + BUS) → en attente des devis / BOIS DE PAÏOLIVE balade et rencontre avec l'association ??
- 5- Création d'un film en stop motion et d'un spectacle d'école sur le thème (30/06)

## **ET DES ACTIONS PEDAGOGIQUES/APPRENTISSAGES TOUT AU LONG DE L'ANNEE QUI SE POURSUIVENT :**

### **Présentation de la démarche à travers les actions menées : FICHES ACTIONS**

1. Opération : Nettoyons la nature (partenariat avec l'enseigne Leclerc)
2. Défi : une semaine à la maternelle sans poubelle
3. Récup'art
4. Hôtel à insectes
5. Chasse au trésor dans la nature et cueillette comestible
6. Réalisation d'un herbier
7. Jardins en bouteille
8. Potager d'école et composteur
9. Economisons pour préserver notre planète
10. Trier, c'est gagner
11. La biodiversité : c'est la vie
12. Des boules de graines
13. Anglais
14. Activités physiques
15. Nature y es-tu ?

## **TEMPS FORTS RAPPELS :**

- 1- **17 février : carnaval**
- 2- **AVRIL** (date à calculer) 100<sup>ème</sup> jour d'école (rituel chaque jour compte) + après-midi POTAGER
- 3- **Vendredi 7 Avril 2023** : chasse aux œufs et Gouter offert par l'APE
- 4- **15 avril : Fête du printemps par la société du sou** : un samedi journée kermesse + jeux avec la ludothèque itinérante (événements ouvert à tous les enfants de Saint-Brès et environs)
- 5- **MAI** : commémoration 8 mai (retour en classe après les vac. de Pâques le 9 mai), porte ouverte sur inscription préalable + sortie NATURE AVEC PIQUE NIQUE
- 6- **3 juin** : en dehors du temps scolaire, participation au 5ème rallye environnement (St Brès, communauté de communes) pour récompenser les écoles qui ont participé
- 7- **Vendredi 30 JUIN : spectacle d'école**, date à déterminer, réservation salle des fêtes en cours auprès de la mairie, la société du sou prévoit de faire un repas paëlla le soir.
- 8- **Projet sortie de classe (à l'étude) juin**

## **Questions diverses :**

- Poste d'ATSEM pour 2023/2024 ? contrat aidé ?

Demande à la mairie – Dossier en cours de réflexion.

Félicitations à Anaïs pour son engagement au sein de l'école

- Remarque transmise par les parents délégués via l'enquête auprès des familles :

Attention en cas d'enfant malade, merci de bien garder votre enfant malade à la maison pour éviter les contaminations.

**Ordre du jour épuisé, fin du conseil à 18h20**